Image not found or type unknown

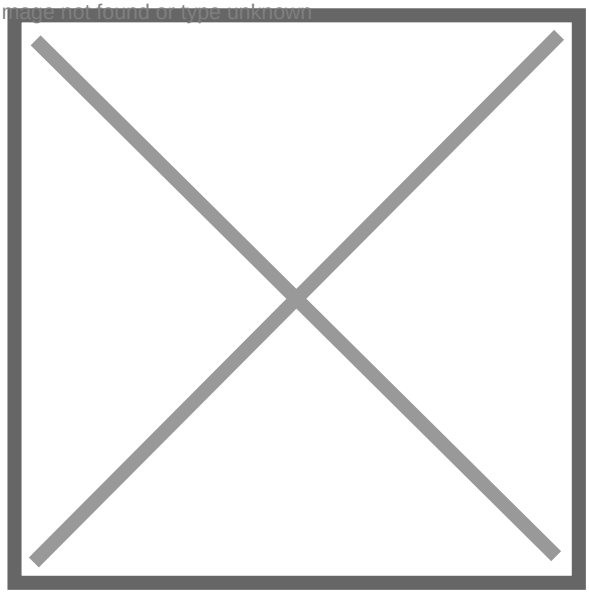

Délais de retour sav abusif

Par **syrus77160**, le **19/01/2008** à **16:07**

bonjour @ tous :)

Je suis actuellement en conflit avec un vendeur de materiel informatique pour la non restitution d'un materiel confié en vu d'un envoi en SAV. :s
J'ai acheté, Le 14 Décembre 2006, le composant suivant :

type : Carte mère
Marque : ASUS
Modèle : P5W-DH deluxe

pour une valeur de 225€.
garantie 3 ans par le constructeur.
Dans la boutique suivante :

CONFIG42 (SARL Sofiatech)
194 rue Charenton
75012 Paris
siren : 481 580 785 00014
RCS Paris B 481 580 785

Suite à une panne générale j'ai rapporté ce composant à la boutique le 5 Octobre 2007,
Ils ont pris en charge mon materiel pour un envoi en SAV et m'ont pretés une autre carte mère d'appoint en attendant le retour de SAV.
Après 6 semaine de délais, j'ai appellé le magasin, mais ils n'avaient toujours pas de nouvelles.
J'ai donc décidé de contacter le service après vente du fabricant le 19 Décembre 2006 pour demander des informations.

voici la reponse du Fabricant :

From: revendeur[at]asus.com
To: syrus77160
Subject: Re: Demande d'information sur delais SAV
Date: Thu, 20 Dec 2007 09:46:57 +0100

Bonjour,
Il faudrait que vous relanciez votre revendeur car elle a été réparer chez nous et renvoyé.

Cordialement.

Après de multiple relance par téléphone et 16 semaines d'attente je suis toujours sans nouvelle de mon produit,
Le magasin dit être sans nouvelle de mon materiel et renvoi la faute au fournisseur ayant ayant pris en charge le materiel.

sachant que j'ai demander un échange standard pour perte du materiel mais cette solution à été refusé par le magasin.
La seule solution proposée par le vendeur est d'attendre , le materiel reviendra peut-être...
Le magasin refuse de reconnaitre sa responsabilité et m'a affirmer qu'une plainte à leur encontre serai inutile, car le magasin, à soit disant, changé de propriétaire ou de gérance.
Chaque appel trouve une nouvelle excuse et ils refusent de me donner les coordonnées de l'entreprise qui a pris en charge mon materiel.

je voudrais, si possible, connaître les recours, procédures amiable ou solutions pouvant régler la situation,
ainsi que les obligations du vendeurs à mon égard.

j'espere que vous pourrez m'eclairer... :(
merci d'avance à ceux qui pourront m'apporter un peu d'aide :)

Par **syrus77160**, le **10/02/2008** à **22:11**

personne ne peut m'aider??? :'(

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés